

## Conseil d'école du 20 juin 2019

### Présents

M Reichert, Inspecteur de l'Education Nationale - Mme Monnier conseillère pédagogique

Enseignants : Mme Bodiguel - Mme Bonniard - Mme Dayot

M. Bouyer - Mme Travers - M. Hélandais - M Viel - Mme Cerneaux - Mme Pasquer - M. Boëzennec

Personnel de service : Mme Sourdril (ATSEM)

Parents élus: Mme Géraud - Mme Riou - M. Bories - M. Morin - Mme Chenais - M Miedan Gros - Mme Brégaint – Mme Orrière

Mairie : M. Méhaignerie, maire de Vitré - Mme Mathieu, adjointe aux affaires scolaires -

M. Lecompte, élu de l'opposition - Mme Guégan, responsable du pôle éducation/restauration -

Mme Bahu, coordonnatrice

DDEN : Mme Gardan

Excusés : Mme Géraud, parent d'élève

**Secrétaire de séance : Mme Riou**

### 1. Effectifs prévisionnels de l'école pour 2019/2020

7 TPS	21 PS	12 MS	18 GS	24 CP
33 CE1	28 CE2	23 CM1	18 CM2	

Soit pour l'instant 184 élèves

Il y a une petite hausse des élèves inscrits en classe de petite section grâce à la sectorisation. La plupart des nouvelles familles viennent du lotissement de la Massonnais ou de Pocé Les Bois.

**Il y a une moyenne de 25 élèves en élémentaire. L'inspection académique a envisagé une ouverture de classe à la rentrée de septembre 2019 mais au vu des effectifs, les chances de retrouver une neuvième classe sont très faibles.**

### 2. Avenir de l'école du château et perspective pour une école publique dans le nord de la ville

Il y a une baisse des effectifs des écoles du Château et de Pierre Lemaitre depuis la sectorisation. L'école privée Notre Dame qui se situe dans le nord de la ville a elle des effectifs qui augmentent fortement et elle va s'agrandir (des terrains ont été cédés par la mairie afin de permettre cette évolution). La question des parents et des enseignants est : ne serait-il pas judicieux de transférer l'école du château au Nord de la ville, quartier dans lequel il y aura bientôt une construction d'un lotissement avec plusieurs centaines de lots ? En effet, il n'y a pas d'offre pour les vitréens qui habitent ces quartiers et qui désirent scolariser leurs enfants dans une école publique.

Monsieur Méhaignerie évoque le souhait de la ville de redynamiser le cœur de ville et donc il se demande s'il est opportun de fermer une école dans ce contexte. Il évoque aussi une baisse de la natalité depuis quelques années et donc une baisse des effectifs dans les écoles maternelle . Il pose la question de, par exemple, développer l'apprentissage des langues étrangères à l'école du château afin de la revitaliser et de la rendre attractive.

Monsieur Reichert évoque le fait que l'école Notre Dame est saturée.

Madame Monnier entend les arguments du Maire à vouloir redynamiser le cœur de ville, cependant, elle pose la question d'une ouverture d'école publique au nord de la ville. Ce sont deux sujets différents. Elle pointe aussi le fait que l'école du château ne souffre pas d'un manque

d'attractivité et qu'une spécificité « langue étrangère » comme l'a suggéré Monsieur Méhaignerie n'est pas envisageable, étant donné qu'à la rentrée il y aura une langue étrangère abordée dès la petite section dans toutes les classes de France.

Madame Dayot demande au Maire s'il n'est pas possible d'ouvrir la place du château sur les créneaux d'entrée et de sortie de classe. Effectivement, l'accessibilité de l'école est un frein aux nouvelles inscriptions. Monsieur Méhaignerie va se renseigner mais évoque des contraintes liées au site qui est classé et donc une autorisation de l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur Viel demande s'il est possible de mettre en place des navettes pour acheminer les enfants des quartiers nord vers l'école du château. Monsieur Bouyer propose que les enfants soient encadrés par du personnel municipal sur ces temps de transport.

Monsieur Lecompte évoque la possibilité d'ouvrir une école maternelle publique au nord de la ville qui serait une « antenne » de l'école du château.

Monsieur Méhaignerie propose de mettre en place un groupe de travail axé sur trois points : l'accessibilité de l'école en aménageant la place du château, la mise en place de navettes venant du nord de la ville et l'étude de l'ouverture d'une école maternelle au nord de la ville.

### **3. Surveillance lors des temps périscolaires**

L'école accueille de plus en plus d'enfants en situation de handicap et/ou avec des troubles du comportement qui demandent souvent une surveillance accrue. La loi de 2005 sur le handicap a engagé cette démarche et elle est renforcée depuis quelques temps par une loi sur l'école inclusive afin que tout enfant puisse être scolarisé quelque soit son handicap.

Certains enfants sont suivis par des AESH( accompagnants des enfants en situation de handicap) sur le temps scolaire, mais malheureusement sur les temps périscolaires ils ne sont pas accompagnés ou alors dans des cas exceptionnels.

Ces enfants nécessitent une attention particulière et mobilisent parfois un adulte afin de les protéger, de les surveiller et également de protéger les autres enfants de l'école.

Les parents de l'école se plaignent du manque de surveillance sur les temps périscolaires.

Monsieur Viel se demande dans quelle mesure on pourrait demander aux AESH de suivre les enfants sur les temps périscolaires, du midi notamment. Cela serait dépendant d'une volonté de la municipalité car il faut débloquer un budget pour payer ce personnel supplémentaire .

Ce manque de personnel amène à des situations parfois très préoccupantes, sources d'angoisse pour tous (enfants, personnel municipal, parents, équipe enseignante).

### **4. Utilisation de l'ancienne cantine de maternelle**

Monsieur Viel demande s'il serait possible d'utiliser ces locaux par les enseignants de maternelle. Cela éviterait notamment de faire traverser les enfants pour aller en motricité côté élémentaire.

Madame Monnier évoque les besoins moteurs des enfants de maternelle. Il faudrait favoriser au maximum des salles où les enfants puissent bouger, se déplacer afin de pouvoir répondre à ces besoins. Cette salle y répond parfaitement, du fait, de plus, de sa proximité avec les classes des plus petits.

Madame Monnier souhaiterait une réflexion commune, avec la mairie, sur aménagement de l'espace et l'achat de matériel destiné à cette pièce.

## **5. Raisons de la différence de tarifs pour le périscolaire (cantine, garderie) entre les familles qui habitent Vitré et celles qui habitent dans les communes limitrophes**

Madame Mathieu explique que c'est une décision de la municipalité. En effet, les « non-vitréens » ne paient pas d'impôts à Vitré alors que le prix du repas des cantines publiques est subventionné par la municipalité donc par tous les vitréens qui paient des impôts.

Il serait envisageable qu'il y ait une convention entre les communes extérieures et la ville de Vitré, comme cela est fait pour l'accueil de loisirs afin que le surcoût soit financé par les communes dont sont originaires les enfants. Ce sont des décisions politiques, entre les municipalités, et les parents peuvent en faire la demande auprès de leur commune d'origine.

## **6. Raisons de l'impossibilité pour les familles hors Vitré d'inscrire leur enfant au centre de loisirs de Vitré le mercredi après-midi**

Certaines communes proches de Vitré( Montreuil sous Pérouse par exemple) ont signé une convention avec la ville de Vitré. L'accueil de loisirs accueille donc les enfants venant de ces communes. Pour les autres communes qui n'ont pas signé de convention( Pocé les bois par exemple ), il n'y a pas possibilité d'accueillir les enfants sans convention.

## **7. Les sorties scolaires**

- Cinéma pour toute l'école : 3 séances par classe = 1500€ pour l'année
- Spectacles au centre culturel = 700€
- Le 6 avril, sortie à St Malo avec les CP/CE1 = 800€
- Histoires d'ânes avec les MS/GS = 350 €
- Poney pour les CP : coût total=1500 € :
- Sortie à Brocéliande pour les TPS/PS/MS/GS et CE2/CM1/CM2 : 1800 € + bus
- Judo pour les CE1 = 150€

La plupart des sorties nécessitent des bus pour un budget d'environ 1500 € par an.

Il y a également des besoins de financement pour l'intervention d'intervenants extérieurs( 1000€ pour l'intervenant en danse bretonne...) ou pour l'achat de matériel spécifique dans les classes : ingrédients pour la cuisine, matériel pédagogique spécifique en sciences...

La municipalité a réévalué sa participation pour les projets pédagogiques: 5148 € pour l'élémentaire et 2294€ pour la maternelle soit 39 € pour un enfant du CP au CM2 et 31€ pour un enfant de la toute petite à la grande section. C'est un effort important de la municipalité car la participation était de 24 € pour l'élémentaire et 16€ pour la maternelle les années précédentes. Les parents indiquent que l'association des parents d'élèves(APE) va changer de forme car il y a trop peu de parents qui s'engagent et donnent de leur temps. Les quelques personnes qui mènent des actions( tombolas, ventes de brioches...) s'épuisent alors que l'argent récolté profite à tous les élèves de l'école essentiellement pour les sorties pédagogiques. Sans l'argent récolté par l'APE, les classes risquent de faire moins d'activités payantes : spectacles, sorties de plusieurs jours...

## **8. La fête de l'école**

Elle aura lieu le 28/06 et sera suivie d'un repas.



Tableau par niveau de classe

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
7	20	12	18	24	33	27	23	18

Tableau par niveau de classe( Pierre Lemaitre)

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
3	26	26	32	36	35	29	49	42